



Achat maison en promesse unilatérale de vente

Par **Severine286**, le **09/03/2015** à **11:51**

Bonjour,

Je souhaite acheter une maison, cependant, le propriétaire est souffrant et incapable de signer le compromis de vente.

Sa femme et ses 3 enfants ont accepté notre offre mais pour qu'ils puissent signer le compromis de vente, il faut que sa femme et ses enfants fassent une demande au tribunal pour avoir procuration.

On nous propose de faire une promesse Unilatérale de vente.

Mes questions :

- Si ils n'ont pas le droit de signer le compromis de vente, pourquoi ont ils le droit de signer une promesse ?
- Est ce que je suis obligée de verser un acompte ?
- A quelle date me seront remises les clés ? (date de signature de cette promesse ?).

Merci par avance pour votre retour.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **09/03/2015** à **11:56**

Bonjour,

Que ce soit pour un compromis ou une promesse unilatérale de vente, il faudra bien que tous les propriétaires signent pour que ce soit valable.

Par **Severine286**, le **09/03/2015** à **12:00**

Merci pour votre réponse. Je me dois donc d'attendre la décision du juge pour donner procuration à sa femme et ses 3 enfants...